



LES INONDATIONS :

Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone

Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone

L'intoxication au monoxyde de carbone (CO) peut survenir lors de l'utilisation inappropriée d'un appareil à combustion (ex : à gaz, essence, propane, etc.).

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique sans couleur et sans odeur. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires mais le respirer peut être très dangereux pour la santé.

Les principaux symptômes d'une intoxication légère sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements et de la fatigue.

Une intoxication plus importante peut causer des évanouissements, des convulsions, le coma et même la mort.

Voici quelques gestes à poser pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone :

- Dès que vous utilisez un appareil à combustion, installer un avertisseur de monoxyde de carbone (à pile s'il n'y a pas d'électricité) dans l'habitation;
- **Les génératrices ne doivent jamais être utilisées à l'intérieur. Elles doivent être installées à l'extérieur de la maison et loin des entrées d'air (fenêtre, porte ou autres.);**
- Les chaufferette d'appoint, réchaud ou lanterne de camping, barbecue conçus pour l'extérieur ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur de la maison ou du garage, même si les portes et les fenêtres sont ouvertes;
- Ne jamais utiliser d'équipement à combustion telle une pompe dans un espace fermé ou mal aéré. S'assurer de la bonne ventilation de l'endroit où se trouve l'appareil produisant du monoxyde de carbone;
- Vérifier le bon fonctionnement des appareils à combustible conçus pour être utilisés à l'intérieur (exp : réfrigérateurs, cuisinières et sècheuses au gaz ou au propane, etc.);
- S'assurer que la cheminée et les conduits d'évacuation de la fournaise ou du foyer soient en bon état.

Si l'alarme de votre avertisseur se déclenche ou que vous ou un proche présentez des symptômes comme des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vomissements, des étourdissements ou de la faiblesse, réagissez rapidement :

- Sortez à l'extérieur et assurez-vous qu'il ne reste personne à l'intérieur;
- Composez le 9-1-1 ou le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060;
- Laissez la porte ouverte en quittant les lieux afin d'aérer complètement l'endroit;
- N'utilisez pas vos appareils à combustion avant de les avoir fait vérifier par une personne qualifiée;
- Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

Pour plus d'information :

Allez sur le site [Quebec.ca https://bit.ly/2DqsLDy](https://bit.ly/2DqsLDy)
ou contactez votre municipalité.